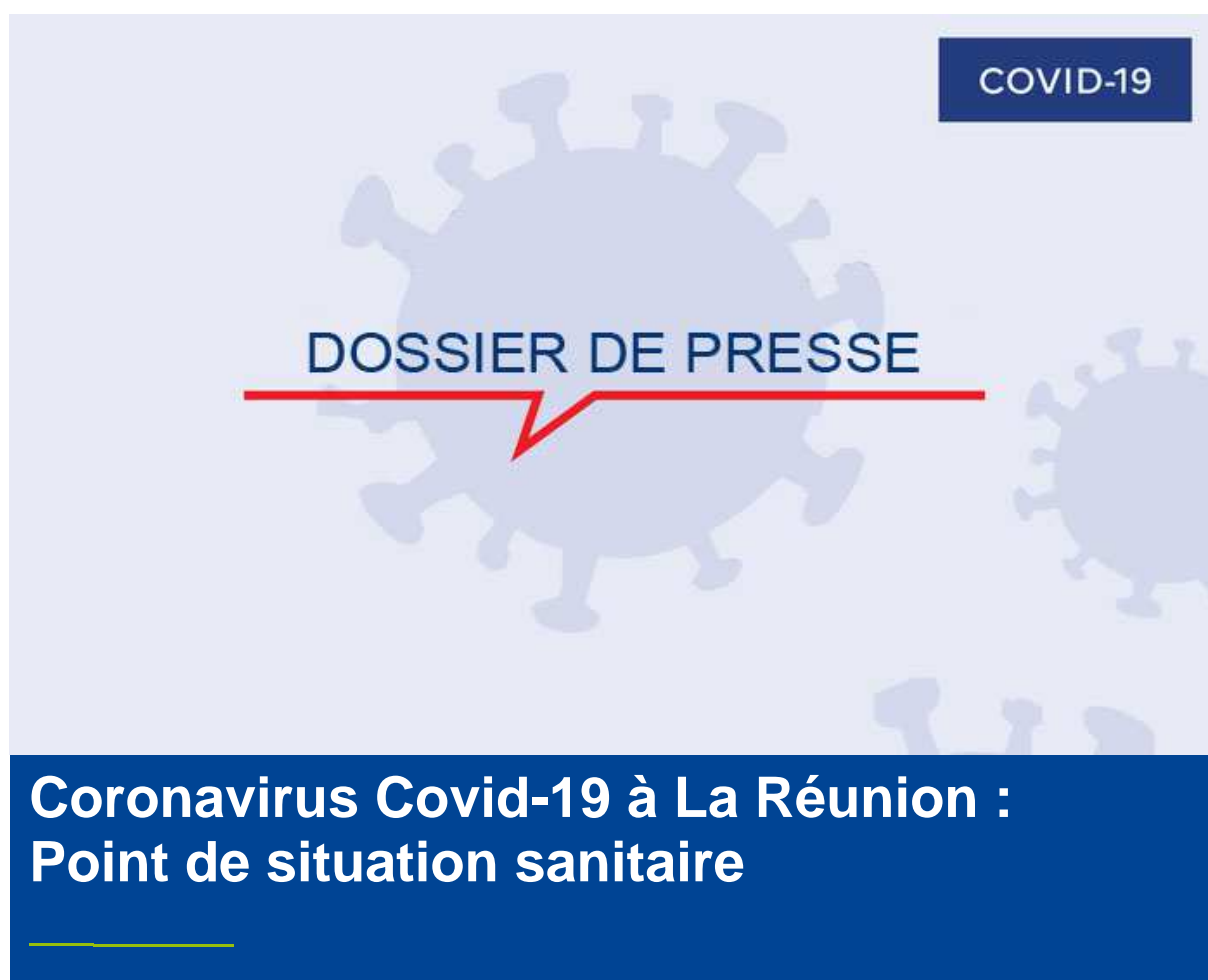


DOSSIER DE PRESSE



30 avril 2020




Sommaire du dossier de presse


COVID-19 à La Réunion

- LES 3 FACTEURS CLES DU DECONFINEMENT SUR LE PLAN SANITAIRE P. 3
- LA DISTRIBUTION DES MASQUES P. 7





 

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

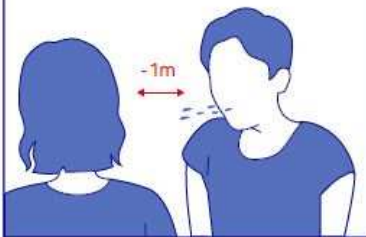
LES INFORMATIONS UTILES  **0 800 130 000** (appel gratuit)
gouvernement.fr/info-coronavi

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

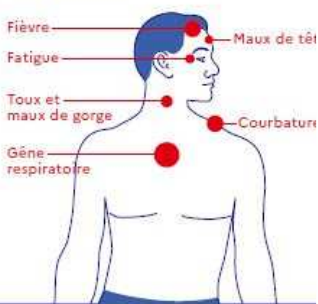
-  Lavez-vous très régulièrement les mains
-  Tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
-  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
-  Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1	STADE 2	STADE 3	STADE 4
Cas importés sur le territoire	Existence de cas groupés sur le territoire français	Le virus circule sur tout le territoire	Accompagnement du retour à la normale
Objectif Freiner l'introduction du virus	Objectif Limiter la propagation du virus	Objectif Limiter les conséquences de la circulation du virus	

LES 3 FACTEURS CLES DU DECONFINEMENT SUR LE PLAN SANITAIRE

1^{ER} FACTEUR :

Se protéger et protéger les autres par l'application rigoureuse et permanente des mesures barrières (dont la distanciation sociale, le lavage des mains) et le bon usage des masques.

o Rappel des gestes barrières



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

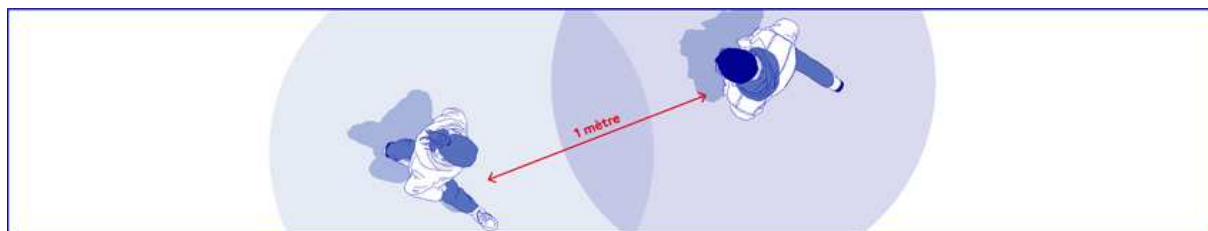


Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

o Restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres



Ces mesures doivent être appliquées par :

- **les soignants travaillant en établissements de santé, en établissements médico-sociaux et en ville**
- **tous les acteurs oeuvrant au quotidien dans les domaines des soins et de l'aide à domicile.**

L'ARS poursuit sa politique de distribution de masques chirurgicaux et de masques FFP2 en se conformant, au minimum, aux instructions nationales, tout en s'attachant à élargir à certaines catégories de bénéficiaires :

- les soignants en EHPAD,
- les personnels et les patients des centres de dialyse,
- les patients atteints de pathologies cancéreuses.



Au total, 440 000 masques (402 000 masques chirurgicaux et plus de 39 000 masques FFP2) ont été distribués, entre hier et aujourd'hui, pour un réapprovisionnement de l'ensemble des catégories des professionnels de santé œuvrant en institution ou à domicile.

Pour la population : pour une meilleure protection, le port du masque en tissu, dit alternatif, doit être associé à l'application rigoureuse et permanente des gestes barrière.

Recommandation sur l'utilisation du masque

Pour assurer une protection maximale, le port du masque, qu'il soit à usage unique ou en tissu (usage multiple) doit répondre à des conditions rigoureuses d'utilisation :

- **Bien ajuster le masque de sorte qu'il puisse recouvrir le nez et le menton,**
- **Manipuler le masque toujours par les élastiques,**
- **Changer de masque s'il est mouillé**
- **Masque à usage unique : ne pas l'utiliser plus de 4 heures et le jeter dans les déchets ménagers puisqu'il n'est pas recyclable.**
- **Masque en tissu : laver régulièrement à 60°, en respectant le nombre de lavages préconisés par le fabricant et l'agence nationale de la sécurité du médicament.**
- **Se laver les mains avant et après avoir mis son masque,**
- **Ne pas porter le masque en collier ou sur le front,**
- **Ne pas toucher la partie centrale du masque**
- **Ne pas poser le masque sur une surface propre sur le côté visage.**

2ème FACTEUR :

Favoriser le dépistage à bon escient : « au bon moment et pour les bonnes personnes »

Le premier ministre et le ministre de la Santé ont pris l'engagement, vis-à-vis de la population française en général, que le recours aux tests virologiques à des fins de diagnostic soit davantage facilité et même encouragé. Pour autant, les publics prioritaires restent :

- les personnes présentant les signes évocateurs de la maladie (les personnes symptomatiques,
- toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité
- certains publics vulnérables, comme les résidents en EHPAD.

A partir du 11 mai, la nouveauté est de tester systématiquement les personnes contacts, ce qui constitue une augmentation très importante du nombre de tests à effectuer, par rapport aux indications d'aujourd'hui.

Objectif annoncé par le premier ministre à partir du 11 mai :

700 000 tests virologiques par semaine pour la France entière

- ⇒ **Soit 9100 tests** par semaine (rapportée à la population) **pour La Réunion**
(1300 tests par jour / soit presque trois fois plus que le nombre total de tests réalisés aujourd'hui)

La réalisation d'un tel objectif suppose que 3 conditions soient réunies :

- 1) La capacité des laboratoires publics et privés de biologie à atteindre ce niveau de réalisation de tests en terme d'automates et de personnels**

L'ARS s'est rapproché de l'ensemble des laboratoires publics et privés, qui ont confirmé la possibilité de réalisation avec même une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir faire face à un aléa (panne d'un automate par exemple).

2) Une organisation et des ressources humaines suffisantes pour effectuer des prélèvements à tout moment de la semaine et sur tout le département

La Réunion dispose du volume suffisant et de moyens diversifiés qui sont mis à disposition pour les prélèvements :

- Le centre de prélèvement dédié COVID au CHU,
- les 12 drives répartis sur le département et gérés par le CHU comme les laboratoires privés,
- les équipes mobiles du CHU qui interviennent à domicile ou en EHPAD pour que les personnes les plus fragiles devant être dépistées n'aient pas à se déplacer,
- de nombreux infirmiers salariés ou libéraux volontaires et formés par les laboratoires pour pratiquer ces prélèvements en toute sécurité et renforcer ainsi le dispositif du prélèvement au domicile.

3) Le stock et le volume des consommables nécessaires à la réalisation des tests par les laboratoires : les écouvillons stériles pour faire les prélèvements, les réactifs et l'ensemble des fournitures et des matériels indispensables pour que les automates puissent travailler.

Il s'agit probablement du point le plus sensible car soumis aux aléas des éventuels problèmes d'approvisionnement en France entière.

Aujourd'hui, tous laboratoires confondus, La Réunion dispose en moyenne de 11 jours de stock pour les besoins actuels de consommation quotidienne.

L'ARS, est, par conséquent, très vigilante sur le suivi quotidien des stocks disponibles. En fonction des remontées d'informations des différents laboratoires et si un risque majeur devait apparaître, l'ARS saisira le ministère de la santé (objectif : avoir toujours un stock minimum de 8 jours d'avance) pour un besoin de consommation journalier trois fois plus important qu'aujourd'hui.

En résumé sur le point de situation des tests virologiques pour diagnostic, La Réunion dispose des atouts nécessaires pour être en mesure de tripler la capacité à réaliser des diagnostics rapides, fiables et en nombre suffisant, pour les personnes prioritaires.

Cette capacité sera en revanche toujours tributaire de l'approvisionnement en consommables, pour que les prélèvements puissent se faire.

Par conséquent, la meilleure manière de se protéger efficacement et collectivement contre le risque de reprise de l'épidémie, au fur et à mesure des effets du dé-confinement, c'est que les tests soient faits à bon escient, pour les publics prioritaires.

3^{ème} FACTEUR :

Limiter la reprise de l'épidémie après le début du dé-confinement, par l'identification et l'isolement des personnes ayant été en contact proche des personnes contaminées : « le contact tracing »

Depuis l'apparition du premier cas sur le sol réunionnais (11 mars), Santé Publique France a mis en place ce dispositif de recherche de cas contacts : nombre, identité, coordonnées téléphoniques. L'ARS appelle chacune de ces personnes contact pour leur expliquer :

- les risques de contamination,
- les mesures rigoureuses de précautions à prendre pour s'auto surveiller et protéger l'entourage, de façon à ne pas devenir elles-mêmes des personnes à l'origine de nouvelles contaminations.

Contrairement à toutes les autres régions de France ou départements d'outre-mer passés en PHASE 3, La Réunion est restée, jusqu'à ce jour, en PHASE 2 de l'épidémie, ce qui a permis de maintenir ce dispositif de contact tracing.

Au 30 avril, **3 550 personnes ont été contactées** (depuis le 11 mars), dont 273 font encore aujourd'hui l'objet d'un suivi rapproché de l'ARS, pour savoir si elles ne sont pas devenues contaminées à leur tour et si elles respectent bien toujours, à domicile, les mesures de précaution indispensables pour leur entourage.

Non seulement ce dispositif sera maintenu, mais il sera également renforcé quantitativement et qualitativement. En effet, la démultiplication des relations sociales permises par le dé-confinement, qu'il s'agisse du milieu professionnel, des commerces, du domicile, des lieux collectifs de sport, vont accroître significativement le nombre de personnes en contact plus ou moins proche avec des personnes contaminées.

Une réorganisation sera nécessaire pour rechercher et joindre toujours plus de personnes, en un temps rapide, pour permettre la mise en œuvre sans délai des solutions appropriées :

- **Tests systématiques pour les personnes les plus exposées aux risques de contamination secondaire.**
- **Isolement strict à domicile le plus souvent, lorsque la personne pourra s'engager sur le respect des précautions à prendre, mais aussi en centre d'hébergement dédié lorsque la personne acceptera d'avoir recours à cette solution parce qu'elle pourra difficilement protéger les autres en restant chez elle.**

Pour organiser ce dispositif l'ARS sait pouvoir compter sur l'engagement à ses côtés de ressources et de compétences complémentaires à ses propres moyens :

- des médecins traitants en premier lieu, très bien placés pour s'adresser à la personne contaminée mais aussi l'interroger sur son entourage familial le plus exposé aux risques de contamination.
- des ressources de l'assurance-maladie qui pourront compléter l'action du médecin traitant.

L'ARS et Santé public France interviendront auprès des collectivités, institutions, entreprises lors de cas regroupés (apparition de cluster), de façon à casser au plus vite les chaînes de transmissions communautaires possibles.

De même, l'ARS va renforcer son dispositif de suivi téléphonique rapproché, aussi bien vis-à-vis des personnes contaminées non hospitalisées, des personnes contact, devant respecter pour chacune d'entre elles un isolement strict.

La volonté de l'ARS est de faire évoluer les organisations et méthodes de travail, de façon à être en phase avec les dernières instructions ministérielles et les recommandations du conseil scientifique.

Il s'agit par conséquent, tout à la fois, de poursuivre les efforts qui ont porté leurs fruits jusqu'à présent, mais aussi de s'adapter et par là même d'anticiper les effets logiques déjà connus d'un processus de dé-confinement pour limiter le plus possible **le risque de reprise épidémique, risque possible certes, mais qui ne constitue pas une fatalité grâce aux efforts collectifs.**

Distribution de masques chirurgicaux et FFP2

Une nouvelle distribution de masques intervient cette semaine. Ces masques sont issus des livraisons de masques du stock stratégique national et d'un stock de masques chirurgicaux antérieurs.

Au total, 440 000 masques ont été distribués les 29 et 30 avril :

- **402 000 masques chirurgicaux,**
- **Plus de 39 000 masques FFP2,**

soit la quasi-totalité des masques chirurgicaux reçus du stock stratégique national.

La distribution des masques est prévue les 28 et 29 avril comme suit :

- **Etablissements de santé y compris les centres de dialyse :** 130 000 masques chirurgicaux et 25 790 masques FFP2, couvrant les besoins exprimés par les hôpitaux et cliniques, dont le CHU,
- **Professionnels de santé libéraux :** 120 000 masques chirurgicaux, et 12 940 masques FFP2, avec une extension à l'ensemble des médecins spécialistes ainsi qu'aux orthophonistes ; la liste des masseurs-kinésithérapeutes effectuant de la kiné-respiratoire est élargie. Les cabinets médicaux de garde sont également destinataires de masques, afin de soutenir la prise en charge des soins non-programmés et urgents. Les urgences dentaires reçoivent également 300 masques de type FFP2.
- **Etablissements et services de soins et d'accompagnement pour personnes en situation de handicap :** 52 000 masques chirurgicaux, permettant la continuité de l'accueil des résidents, et le soutien à domicile des adultes et des enfants confinés ;
- **Services Infirmiers de Soins A Domicile (SSIAD) :** 11 400 masques chirurgicaux,
- **Services d'aide à domicile et les accueillants familiaux :** 34 500 masques chirurgicaux, afin de maintenir l'assistance à des publics fragiles à domicile, et de lutter contre leur isolement. Les familles d'accueil du Département sont ainsi servies pour la première fois à cette occasion.
- **Etablissements et services de l'aide sociale à l'enfance et du champ de la cohésion sociale :** 18 400 masques chirurgicaux, pour garantir la continuité d'activité, et l'aide à des publics dont la précarité sociale peut être aggravée par la situation de confinement.
- **Patients fragiles :** 4 200 masques chirurgicaux sont également remis aux patients atteints d'un cancer.
- **Transporteurs sanitaires et SDIS :** 6 600 masques
- **L'ARS dispose également de masques pour le fonctionnement des centres ambulatoires COVID en cours d'ouverture et pour protéger les sujets contacts, et les patients COVID + dont les soins se poursuivent à domicile.**

La plupart de ces dotations sont effectuées pour 2 semaines.

Suite à une concertation étroite avec l'ARS et l'Assurance maladie, les pharmacies d'officine ont adopté un outil de suivi en ligne de leurs stocks et distributions, ce qui permet d'avoir une meilleure lisibilité des approvisionnements des professionnels de santé libéraux et de mieux répartir les dotations sur le territoire.

Un réapprovisionnement des officines de villes est prévu le mercredi 6 mai 2020.



Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- Restez à domicile
- Evitez les contacts
- Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- Appelez le 15
- Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences



Comment se protéger et protéger les autres du coronavirus ?

⇒ **Des gestes au quotidien, qui sauvent des vies**

Face au Coronavirus, des gestes simples et efficaces doivent être pratiqués systématiquement :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Limiter les contacts avec d'autres personnes si vous devez vous déplacer

⇒ **Vous sauvez des vies en restant chez vous !**

Il vous est demandé de rester chez vous pour ralentir la progression du virus dans l'île, pour éviter que les personnes les plus vulnérables soient touchées et pour que nos établissements de santé ne soient pas surchargés.

⇒ **Respectez le confinement et les règles de distanciation sociale pour :**

- Vous protéger et protéger les autres
- Casser les chaînes de transmission
- Réduire l'impact du nombre de malades en ville et à l'hôpital.

⇒ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :**

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé pour des actes urgents ou non-reportables
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



La source de référence pour des informations fiables sur le COVID-19 :

Site du Gouvernement :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus